

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

AUTORITE MALIENNE DE REGULATION
DES TELECOMMUNICATIONS/TIC ET DES POSTES



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2015 ANNUEL





AUTORITE MALIENNE DE REGULATION
DES TELECOMMUNICATIONS/TIC ET DES POSTES

RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL

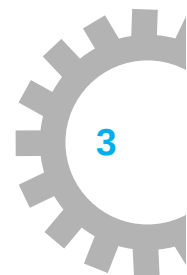
2015



SOMMAIRE

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	5
INTRODUCTION.....	6
LE CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL.....	8
 Première Partie : L 'Autorité de Régulation des Télécommunications /TIC et des Postes (AMRTP).....	 11
 CHAPITRE I : Organes et Missions de l'AMRTP.....	 12
I.1. Organes de l'AMRTP	12
I.1.1. Le Conseil.....	12
I.1.2. La Direction Générale.....	12
I.2. Les missions de l'AMRTP	12
 CHAPITRE II : Les Activités de l'AMRTP.....	 14
II.1. Les Activités au plan national.....	12
II.1.1. Les décisions (cf. annexe N°3).....	14
II.1.2. La gestion et le contrôle des fréquences.....	14
II.1.2.1. L'état des assignations des frequences.....	14
II.1.2.2. Le contrôle des installations radioélectriques.....	14
II.1.3. Les plaintes et litiges.....	15
II.1.4. L'acquisition d'équipements de contrôle du trafic international, et de lutte contre la fraude et d'équipements de contrôle de la qualité de service	16
II.1.5. Le contrôle du spectre des fréquences.....	16
II.1.6. Les contentieux, les litiges et les plaintes.....	16
II.1.7. Le cadre juridique et ses évolutions.....	17
II.1.8. L'identification des abonnés.....	17
II.1.9. Le Service Universel.....	17
II.1.9.1. L'actualisation des données de couverture Voix et Internet.....	18
II.1.9.2. La Réalisation des études de faisabilité technico- économique.....	17
II.1.9.3. Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la Stratégie d'accès universel.....	19
II.1.10. Les activités de l'Audit interne:.....	20
II.2. Les Activités sur le plan international.....	20
II.2.. le Conseil d'administration de l'UIT	20
II.2.2. le Conseil d'administration de l'UAT :	21
II.2.3. la Conférence stratégique de l'Union Postale Universelle (UPU) :	22



II.2.4. le SMSI.....	22
II.2.5. le GSR 2015.....	23
II.2.6. FRATEL 2015.....	24
II.2.8. Les activités de l'ESMT.....	25
II.2.9. Les activités du Comité des Régulateurs Nationaux des Télécommunications des Etats membres de l'UEMOA (CRTEL)	25
2.10 Le Forum régional sur le développement des TIC en Afrique :.....	26
CHAPITRE III : L' Administration et les Finances.....	27
III.1.L'administration.....	27
III.1.1. Le personnel.....	27
III.1.2. Les formations et voyages d'études.....	29
III.1.3. Les ressources documentaires.....	29
III.2. Les Finances.....	30
III.2.1. Le compte de résultat.....	30
III.2.2. La situation du Fonds d'accès universel.....	31
CHAPITRE IV - Les Perspectives.....	32
Deuxième Partie : l'Observatoire des Marchés de Télécommunications /TIC et des Postes.....	33
CHAPITRE V : Les données générales sur les marchés des télécommunications au Mali.....	34
CHAPITRE VI : L'économie des opérateurs.....	36
CHAPITRE VII : La téléphonie mobile.....	39
CHAPITRE VIII : La téléphonie fixe.....	41
CHAPITRE IX : l'Internet.....	43
LE GLOSSAIRE:.....	45
LES ANNEXES.....	47



PREAMBULE

Le présent rapport est produit en exécution des dispositions de l'article 3.h de l'ordonnance n° 2011-024/P-RM du 28 Septembre 2011 portant régulation du secteur des télécommunications et des postes, suivant lesquelles, l'Autorité Malienne des Télécommunications/Tic et des Postes (AMRTP) est soumise à l'obligation de produire un rapport annuel.

En effet, ledit article stipule que : « l'Autorité publie un rapport annuel sur ses activités. Ce rapport contient notamment un résumé des décisions de l'Autorité, un rapport financier annuel et les comptes annuels du fonds pour le service universel ainsi qu'un rapport de gestion de ceux-ci ».



INTRODUCTION

Le développement des télécommunications, des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de la Poste et leur accessibilité aux usagers constituent des missions clés de l'Autorité malienne de Régulation des Télécommunications/TIC et des Postes (AMRTP).

En 2015, malgré les difficultés qu'a connu le pays, l'AMRTP s'est acquittée de ses missions.

A l'analyse, même s'il y a une certaine baisse d'activités dans le secteur des télécommunications, il n'en demeure pas moins que son dynamisme est resté entier.

Avec un parc total de 23 659 976 clients en 2014, le nombre d'abonnés des opérateurs de télécommunications SOTELMA SA et Orange Mali SA a chuté à 22 867 921 clients, soit un taux de pénétration à 130%.

La téléphonie mobile tient le haut du pavé avec le plus grand nombre d'abonnés. Cependant la téléphonie fixe enregistre une légère augmentation de 9,4% par rapport à l'année précédente.

Le marché de l'internet, partagé entre la connexion par le fixe (accès filaire et BLR), les clés Internet mobile et l'internet mobile 3G, connaît un certain engouement, malgré le coût élevé des services.

Dans le parc global de l'Internet, le plus grand nombre d'abonnés en 2015 s'enregistre au niveau du mobile 3G, avec 2 829 929 clients.

L'année 2015 a été une année de prospérité pour les opérateurs de télécommunications du Mali dont le chiffre d'affaires global s'est hissé à 478 milliards soit une croissance de 8% par rapport à l'année précédente. Aussi, SOTELMA SA et Orange Mali SA n'ont pas manqué de faire des investissements de 77,70 milliards soit 16,2% de leurs revenus globaux.

L'AMRTP, elle, s'est acquittée de ses missions de contrôle et de régulation, conformément aux textes règlementaires régissant ses activités.

A cet effet, des décisions relatives à l'attribution/assignation des ressources rares (les fréquences), aux déclarations de réseaux, aux approbations d'offres de services ont été prises.

Un des chantiers importants a été l'identification des abonnés dont le lancement officiel eut lieu le 15 juin 2015, avec une grande campagne de communication.

Sur le plan international, l'AMRTP a rempli ses engagements envers les organisations internationales des secteurs régulés dont le Mali est membre.

L'Autorité a participé aux réunions statutaires de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), de l'Union Africaine des Télécommunications (UAT), de l'Union Postale Universelle (UPU), de l'Union Panafricaine des Postes (UPAP), de FRATEL et de bien d'autres organisations et institutions.

Ainsi, 2015 a été une année de labeur bien visible aux résultats positifs engrangés.

L'expertise et la volonté de remplir leurs missions seront des atouts indéniables qui permettront aux agents de l'AMRTP de maintenir la cadence pour un développement harmonieux dans ces secteurs régulés et une concurrence saine et loyale entre les opérateurs.



LE CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL

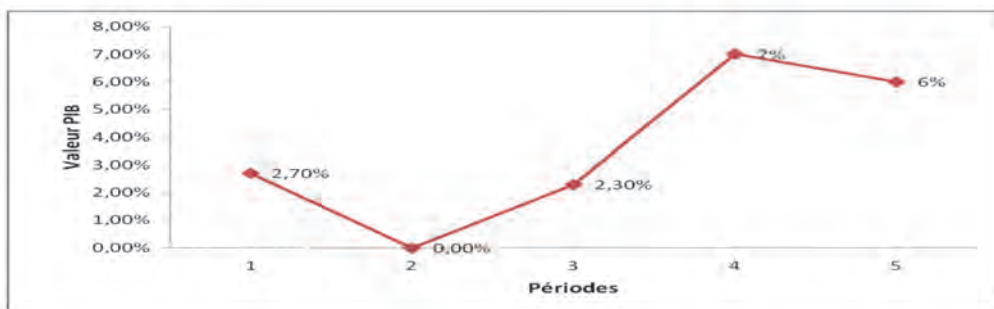
La conjoncture économique

La reconstruction du pays enclenchée par l'Etat et le retour de la stabilité, avec le concours des bailleurs de fonds internationaux, ont permis à l'économie nationale de maintenir son niveau de croissance, en dépit d'une légère baisse par rapport à 2014.

Le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) s'est établi en 2015 à 6%, contre 7% en 2014. Les difficultés liées notamment à la sécurité et à la mise en œuvre effective de l'Accord de paix d'Alger ont impacté la poursuite de la dynamique de la croissance économique entamée en 2013.

Graphique : Evolution du taux de croissance du PIB des cinq dernières années (2011 à 2015)

Source : INSTAT, Comptes nationaux (nouvelle série des comptes économiques)



L'économie malienne a enregistré une croissance moyenne du PIB de 3,6% sur les cinq dernières années (2011-2015). Cette croissance a été tirée essentiellement par les secteurs primaires et tertiaires.

La part du **secteur primaire** a été significative dans la croissance du PIB, avec une valeur ajoutée de 7,5%, contre 9,3% en 2014. Ce niveau s'explique par certaines difficultés liées à l'irrégularité de la pluviométrie, à la baisse de la production de la branche Agriculture d'exploitation et de la branche Elevage et Pêche. Elle a été néanmoins favorisée par une série de mesures (subventions des intrants agricoles) mises en place par l'Etat qui ont impacté la campagne agricole.

Le secteur secondaire par contre a enregistré une baisse d'activité de 0,6% par l'année 2014. Cette contre-performance est principalement im-

putable aux branches Industrie agro-alimentaire et Textiles , avec des taux de croissance respectifs de -8,8% et -8,6% en 2015, contre 32,8% et 27,2% en 2014.

Le secteur tertiaire est celui qui a beaucoup impacté le niveau de croissance du PIB obtenu en 2015. Il a enregistré un taux de croissance de 7% en 2015, contre 5% en 2014. Cette hausse est en grande partie imputable aux branches «Activité de l'Administration publique», « Commerce» et « Transports et Communications», avec respectivement 9,7%, 5% et 10% en 2015 contre 6,2%, 3,2% et 7,4% en 2014.

Le taux de croissance moyen du secteur tertiaire s'élève à 4,5% sur les cinq dernières années. Sa part reste prédominante dans le PIB, avec environ 36,6% en 2015, contre 36,2% en 2014. La sous branche « Transports et Télécommunications » enregistre une croissance importante.

Le taux d'inflation n'a pas connu le même niveau de baisse en 2014. Il s'est légèrement accru, en passant de 0,9% en 2014 à 1,5% en 2015. Ce niveau est néanmoins en dessous de la norme communautaire UEMOA qui est de 3%.

En dépit de la baisse d'activité enregistrée au niveau du secteur secondaire, les perspectives économiques pour 2016 sont prometteuses, avec un taux de croissance prévisionnel de 5,3%. La stabilisation du cours de l'or sur le marché international, le processus de stabilisation en cours avec la mise en œuvre de l'Accord de paix d'Alger, la coopération avec les Partenaires Techniques et Financiers devraient impulser la production globale de l'économie.

Le secteur des Télécommunications/Tic en particulier servira de levier important pour l'atteinte des objectifs de croissance escomptés en 2016, avec la mise en place des mesures de renforcement de la concurrence dans le secteur.

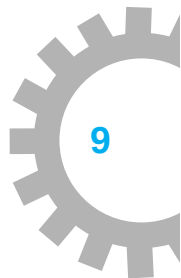
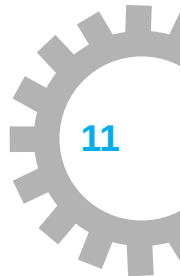


Tableau 1 : Quelques indicateurs socio-économiques marquants
(source INSTAT)

	2011	2012	2013	2014	2015
INDICATEURS					
Superficie (Km2)	1 241 238				
Population totale (millions hbts)	14,5	16,3	16,8	17,3	17819
Taux de croissance démographique (%)	2,70	0,00	2,30	7,00	6,00
Taux de croissance de la population rurale (%)	68	63	ND	ND	3,1
Taux de croissance de la population urbaine (%)	4,1	4,1	ND	ND	5,6
Taux de croissance du PIB (%)	2,7	- 1,2	1,7	7,2	6
Taux d'inflation annuel (%)	3	5,3	-0,6	0,9	1,5
Formation brut de capital fixe (Mds de F CFA)	1 114,30	856,22	1 167,66	1395,99	ND
Taux brut de scolarisation 1er cycle (%)	81,5	78,3	79,70	69,3	74,1
Télé densité téléphonique (%)	75,35	93	131,39	138	130%

PREMIERE PARTIE

L 'AUTORITÉ MALIENNE DE RÉGULATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS/TIC ET
DES POSTES (AMRTP)



CHAPITRE I :

Organes et Missions de l'AMRTP

I.1. Les organes de l'AMRTP

L'Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications/TIC et des Postes (AMRTP) comprend deux (02) organes : le Conseil et la Direction générale.

I.1.1. Le Conseil

Le Conseil de l'AMRTP est l'organe délibérant qui définit les orientations stratégiques de l'Autorité. Il comporte sept (07) membres dont trois (3) désignés par le Président de la République, deux (2) par le Président de l'Assemblée nationale et deux (2) par le Président du Conseil Economique Social et culturel.

Ses membres sont nommés par décret pris en Conseil des Ministres, sur la base de compétences techniques, juridiques et économiques dans le domaine des télécommunications, des technologies de l'information et de la communication et de La Poste.

Le Conseil prend ses décisions à la majorité simple. Les membres désignés par le Président de la République sont nommés pour un mandat de quatre (4) ans et les autres membres sont nommés pour trois (3) ans. Les mandats ne sont renouvelables qu'une seule fois.

I.1.2. La Direction Générale

La Direction Générale est l'organe d'exécution en charge de la régulation quotidienne des secteurs. Elle comprend cinq (05) membres et prend ses décisions de régulation de manière collégiale.

Le Directeur Général est responsable de la gestion interne et administrative de l'Autorité. Il accomplit et autorise tous actes ou opérations relatifs aux missions et attributions de l'Autorité. Il représente l'Autorité dans tous les actes de la vie civile.

I.2. Les missions de l'AMRTP

L'ordonnance n°2011-024/P-RM du 28 septembre 2011 qui consacre la création de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC et des

Postes (AMRTP), reconduit pour l'Autorité, les mêmes missions assignées au Comité de Régulation des Télécommunications (CRT), en les étendant à la régulation des activités postales, des technologies de l'information et de la communication (TIC). Ces missions sont, entre autres :

- i. veiller sur les intérêts nationaux en matière de télécommunications/TIC et postale ;
- ii. veiller au respect du principe d'égalité de traitement des opérateurs des secteurs des télécommunications, des TIC et des postes, et au respect des exigences essentielles ;
- iii. veiller au respect du principe de neutralité technologique en matière de télécommunications/TIC ;
- iv. assister le Ministre en charge des télécommunications/TIC et des postes notamment dans la préparation de la réglementation, la protection des usagers en matière de télécommunications/TIC et en matière postale, et la rédaction d'avis et de propositions relatifs aux matières sus citées ;
- v. veiller au respect des normes environnementales et sanitaires en matière des télécommunications, des TIC ;
- vi. veiller au respect de la réglementation applicable aux secteurs régulés, notamment en assurant le contrôle et la surveillance des activités des acteurs desdits secteurs et plus particulièrement, sans que cette liste ne soit exhaustive : le contrôle du respect des cahiers des charges des titulaires de licence, de contrat de concession et de toutes autres obligations leur incombant, sanctionnant les violations et les manquements aux obligations visées dans les cahiers des charges des opérateurs, dans la loi et les règlements en matière de télécommunications/TIC et des postes.
- vii. gérer et assigner les fréquences radioélectriques et les ressources en numérotation et veiller à leur bonne utilisation ;
- viii. contrôler les tarifs communiqués et sanctionner la non application des tarifs publiés.

CHAPITRE II :

Les Activités de l'AMRTP

II.1. Les Activités sur le plan national

II.1.1. Les décisions (cf. annexe N°3)

L'AMRTP a pris, en 2015, soixante-deux (62) décisions de régulation relatives à l'attribution/assignation des ressources rares, aux déclarations de réseaux et d'activités, aux approbations d'offres de services proposées par les opérateurs et aux sanctions.

La liste des décisions prises par l'AMRTP au courant de l'année 2015 est jointe en annexe N°3.

II.1.2. La gestion et le contrôle des fréquences

II.1.2.1. L'état des assignations

Au cours de l'année, l'AMRTP a procédé à l'assignation d'un total de trente-trois (33) fréquences (HF, VHF, UHF, SHF) réparties comme suit:

- quatre (04) fréquences HF ;
- quinze (15) fréquences VHF ;
- cinq (05) UHF ;
- neuf (09) SHF

II.1.2.2. Le contrôle des installations radioélectriques

Le contrôle des installations radioélectriques a concerné les localités situées dans les régions de Kayes, Koulikoro, Ségou et le District de Bamako.

Au cours de l'année 2015, l'AMRTP a procédé au contrôle de deux cent trente-six (236) stations des réseaux (VSAT, HF, VHF, FH et BLR), qui sont réparties comme suit:

- Cinquante-cinq (55) stations de base HF ;
- Soixante-sept (67) stations VSAT ;
- Soixante-onze (71) stations de base VHF ;
- Dix-sept (17) stations de liaisons Point-à-Point ;
- Quarante-huit (48) stations BLR

De l'audit il résulte que:

- dans le District de Bamako, sur 29 radios autorisées, 29 sont conformes, soit un taux de conformité de 100% ;
- dans la région de Kayes, sur 81 radios autorisées et opérationnelles, 75 sont conformes, soit un taux de conformité de 92.59% ;
- dans la région de Koulikoro, sur 71 radios autorisées et opérationnelles, 65 sont conformes, soit un taux de conformité de 91.54% ;
- dans la région de Sikasso, sur 80 radios autorisées et opérationnelles, 75 sont conformes à leurs autorisations, soit un taux de conformité de 93.75% ;
- dans la région de Ségou, sur 61 radios autorisées et opérationnelles, 54 sont conformes, soit un taux de conformité de 88.52% ;
- dans la région de Mopti, sur 34 radios autorisées et opérationnelles, 31 sont conformes, soit un taux de conformité de 91.17%

II.1.2.3. Les plaintes et litiges

Au cours de l'année 2015 une équipe technique de l'AMRTP a identifiée les sources et mis fin aux brouillages signalés sur 12 sites comme indiqué dans le tableau ci-dessous:

Tableau N°2. Brouillages et interférences signalés en 2015

Plaignant	Date	Nature du Brouillage	Brouilleur
ASECNA	janv-15	Interférence	Radio Horonya
BAD	janv-15	Interférence	Orange SA
Orange Mali SA	avr-15	Interférence	Source inconnue probable interférence interne
RFI	juin-15	Interférence	Maliba FM
Orange Mali SA	juil-15	Interférence	(MINUSMA)
Radio Djitoumou FM à Ouelessebougou	août-15	Interférence	CIWARA FM
ORTM(RFI)	oct-15	Interférence	Orange Mali SA
BEN FM	oct-15	Interférence	Maliba FM
BAD	oct-15	Interférence	Orange Mali SA
Radio Patriote	nov-15	Litige	Radio Patriote
Radio Reine de la Paix	déc-15	Réception sur la même fréquence 99.5 MHz	BEN FM
CICR	déc-15	Ecoute des émissions en langue chinoise en des moments de la journée sur leur HF 9365 KHz	inconnue

II.1.4. L'acquisition d'équipements de contrôle du trafic international, et de lutte contre la fraude et d'équipements de contrôle de la qualité de service

L'AMRTP a acquis un système de contrôle de la qualité de service des réseaux des opérateurs et un autre de contrôle du trafic national et international et de lutte contre la fraude.

Pour la première phase de l'exécution du projet du système de contrôle du trafic et de lutte contre la fraude, il a été procédé à l'installation du site central de l'AMRTP en mars 2015 et à la formation du personnel.

Des difficultés liées à des contraintes réglementaires ont freiné l'installation des équipements chez les opérateurs de télécommunications, jusqu'à l'adoption du décret N°2015-0505 du 27 juillet 2015 qui fixe les modalités de contrôle de la qualité des services, du trafic et des tarifs des services de télécommunications.

Après l'identification des sites d'installation des équipements de contrôle, pour l'opérateur SOTELMA SA (CTI de Bamako Coura) et pour l'opérateur Orange Mali SA (MSC1: Hamdallaye ACI 2000 ; MSC2 : Baco Djikoroni ACI Golf et MSC3 : les Halles de Bamako), le démarrage du contrôle est devenu effectif en mi-décembre 2015.

II.1.5. Le contrôle du spectre des fréquences.

Le système automatisé de gestion de spectre de l'AMRTP est en exploitation depuis septembre 2015. Pour l'efficacité de cette exploitation, le Département Technique de l'AMRTP a entamé une procédure d'assainissement de la base de données, en procédant à un contrôle de ses différents clients (leur position géographique et l'utilisation réelle des fréquences).

II.1.6. Les contentieux, les litiges et les plaintes

II.1.6.1. Les contentieux.

Deux (02) contentieux sont pendants devant la
Section administrative de la Cour Suprême.

Depuis 2012, la SOTELMA SA a formulé un recours en annulation contre la décision n°12-004/MPNT/AMRTP-DG du 06-01-2012 du régulateur qui l'a sanctionnée pour violation de la décision n°08-9/MCNT-CRT du 04 Avril 2008, portant approbation de ses nouveaux tarifs grand public.

L'opérateur Orange Mali SA, a également, saisi la Section Administrative de la Cour Suprême pour obtenir le sursis à exécution et l'annulation des décisions de sanctions n°14-054-MENIC/AMRTP-DG du 22 Mai 2014 et n°14-056-MENIC/AMRTP-DG du 02 juin 2014 pour violation et récidive de violation des décisions de régulation. Le dossier est toujours pendant devant cette juridiction.

II.1.6.2. Les plaintes

Le Régulateur a traité trois (3) dossiers de client, qui se sont plaints de la qualité des services fournis par les installations des opérateurs. Tous ces dossiers ont pu trouver des solutions à l'amiable sur intervention de l'AMRTP.

II.1.7. Le cadre juridique et ses évolutions

L'AMRTP a participé aux travaux de la Commission mise en place par le ministère de tutelle pour la relecture de l'ordonnance n°2011- 024/P- RM du 28 septembre 2011 relative à la régulation des Télécommunications/Tic et des Postes en République du Mali. Ces travaux permettront de revoir le schéma institutionnel de l'Autorité, afin de revitaliser la régulation des Télécommunications/Tic et des Postes au Mali.

Parallèlement, l'AMRTP a créé, en son sein une Commission chargée de l'élaboration du projet de texte relatif à la régulation postale. Un projet de textes a été finalisé et transmis pour adoption au ministère en charge des Postes.

II.1.8. L'identification des abonnés

Le décret portant sur l'identification des abonnés de la téléphonie mobile a été adopté par le conseil des ministres du 10 avril 2015. La campagne d'identification a été officiellement lancée en juin 2015 par le Gouvernement. L'AMRTP a élaboré un plan de communication dont la première campagne a aussitôt été mise en exécution. Pendant trois mois des messages télévisés, radiodiffusés, des banderoles, des affiches, etc. ont été reçus sur l'étendue du territoire national. A la fin de cette campagne et après avoir reçu différents rapports des opérateurs, des missions de l'AMRTP ont sillonné le pays pour évaluer l'opération d'identification. Les conclusions de ces missions ont permis d'organiser des rencontres périodiques avec les opérateurs afin de porter les correctifs nécessaires.

II.1.9. Le Service Universel

Dans le cadre de la mise en œuvre du service/accès universel, le Conseil



l'AMRTP a adopté le document cadre relatif à la Phase 0 de la Stratégie d'accès universel et demandé l'actualisation des données de la Phase 1.

Ainsi, courant 2015, les actions ci-après ont été mises en œuvre :

II.1.9.1. L'actualisation des données de couverture voix et de données.

L'actualisation des données a concerné la phase 1 du document cadre de la politique de stratégie d'accès universel au Mali.

A la suite des missions d'évaluation de couverture téléphonique et de connectivité des communes concernées, il ressort des résultats obtenus que :

a. Pour les régions de Kayes, Koulikoro et Sikasso :

i. s'agissant des localités concernées par les services Voix :

- une bonne contribution des opérateurs, soit 50,75% pour la couverture des zones d'accès (zones blanches) ciblées par la Stratégie d'accès universel ;
- la présence de signal aléatoire par endroit dans des zones ;
- l'absence de signal dans plusieurs villages.

ii. s'agissant des localités concernées par les services Internet

- une faiblesse de couverture des localités ciblées par la technologie 2G, soit 45,37% pour l'accès à l'Internet à un débit équivalent à la 3G ;
- la faiblesse de la puissance de couverture de la 2G ;
- la présence du réseau mobile de l'opérateur Orange Mali SA, particulièrement dans les zones d'orpaillage;
- l'absence presque totale du signal de la technologie 3G dans les localités ciblées.

b. Pour les régions de Ségou et Mopti

- La couverture en service voix est en deçà des attentes : pour des communes supposées déjà couvertes, dans la majorité des cas, plus de la moitié des villages qui les composent ne sont pas couverts par les réseaux. Les services de données sur le réseau CDMA de Sotelma SA, ainsi que sur les réseaux GSM ne sont pas accessibles avec la qualité requise ;
- la situation s'est sensiblement détériorée dans la région de Mopti à cause de l'insécurité. Plusieurs BTS endommagés pendant la

- rébellion tardent à être remis en service et les nouveaux projets de desserte prévus dans la région ont été différés ;
- les services de données supposés existants sur les réseaux GSM ne sont pas exploitables ;
 - des communes prioritaires qui avaient été ciblées dans le Projet-pilote (Phase 0) ont été partiellement deservies.

II.1.9.2. La Réalisation des études de faisabilité technico-économique

Les études de faisabilité concernent la phase 0 de la Stratégie d'accès universel.

Les études de faisabilité pour la réalisation des infrastructures de télécommunications dans le cadre de la phase 0 de la Stratégie d'accès universel ont été réalisées. Elles ont porté sur les communes de Dourou, Pelou et Timiri dans le cercle de Bandiagara et de Koronga dans le cercle de Nara. Le rapport de l'étude et le cahier des charges sont disponibles.

En ce qui concerne les autres communes de la phase 0 : Guéneibé et Guiré pour le cercle de Nara et Dogani-Béré, Borko, Ségué- Iré, Ondougou, Diamnati, Bara Sara et Lowol Guéou pour le cercle de Bandiagara, un processus similaire devra être engagé en tenant compte de l'expérience tirée des premières études. Les termes de référence ont été élaborés et deux lots ont été constitués et répartis comme suit :

- i) **Communes de Guéneibé et de Guiré dans le cercle de Nara.**
- ii) **Communes de Bara Sara, Borko, Diamnati, Dogani Béré, Ondougou et Segue Iré dans le cercle de Bandiagara**

Les demandes de propositions relatives aux deux lots pour la réalisation de l'étude de faisabilité des projets de desserte téléphonique sont disponibles.

II.1.9.3. Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la Stratégie d'accès universel.

Il convient de signaler que le problème d'opérationnalisation du Fonds d'Accès Universel (ancrage et gestion) a impacté sur l'atteinte des objectifs. C'est pourquoi, toutes les activités citées ci-dessus ont été financées sur les fonds de l'AMRTP.

Aussi, la suite des procédures pour la réalisation des projets de desserte de la Phase 0 n'a pu être entamée. Il aurait fallu, au préalable, que

l'AMRTP soit fixée sur les modalités de prise en charge desdits projets, à savoir la part de financement du Fonds d'Accès Universel (FAU), la part contributive de l'opérateur, etc.

II.1.10. Les activités de l'Audit interne:

Au cours de l'année 2015, le Service Audit interne a procédé à :

- une mission d'audit de conformité et de régularité avec comme enjeux, la qualité du contrôle interne, sa mise en œuvre et sa régularité ;
- la validation du manuel des procédures administratives, comptables et financières de l'Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications/Tic et des Postes, conformément au Décret N°03 023/PM-RM du 28 janvier 2003(portant création d'une Commission de suivi des systèmes de contrôle interne dans les services et organismes publics), par lettre N°508 du 25 Novembre 2015 du Contrôle Général des Services Publics.

Les conclusions de la mission d'audit ont fait l'objet de recommandations permettant d'améliorer le dispositif du contrôle interne.

Les recommandations non appliquées représentent 44% ; les recommandations partiellement appliquées, 4% et les recommandations appliquées, 52 %, à la date 31 décembre 2015.

II.2. Les activités sur le plan international

II.2.1 Le Conseil d'administration de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT)

La session de 2015 du Conseil de l'UIT a vu la participation de 373 participants représentant 48 Etats Membres du Conseil, ainsi que 38 observateurs des Etats Membres, 7 observateurs des Membres des Secteurs et 3 organisations régionales de télécommunications.

A l'issue de ses travaux, le Conseil a approuvé le budget, le plan stratégique, le plan opérationnel et le plan financier de l'UIT, tout en fixant des orientations pour la mise en œuvre du Programme Connecte 2020.

Le Conseil a réaffirmé l'engagement de l'UIT pour lutter contre le fléau grandissant de la cybercriminalité, protéger les enfants en ligne, normaliser les TIC et assurer la conformité et l'interopérabilité afin de faciliter la connectivité dans le monde entier.

«L'entrepreneuriat dans le secteur des TIC au service du progrès social» a été le thème retenu pour la prochaine Journée mondiale des télécommunications et de la Société de l'information qui sera célébrée le 17 mai 2016.

Le Conseil a exprimé son soutien au programme de conformité et d'interopérabilité de l'UIT (C&I). L'une des réalisations majeures en a été le lancement de la «base de données sur la conformité des produits TIC» qui contient quelque 100 entrées de dispositifs de santé électroniques conformes à la recommandation H.810 de l'UIT-T et de téléphones portables compatibles avec des terminaux mains libres à bord d'automobiles suite à une réunion de l'UIT consacrée à des tests.

Lors des travaux, le Secteur des Radiocommunications (UIT-R) a organisé une réunion d'information sur la télévision numérique de Terre (DTTB) et sa base de données sur le passage au numérique (DSO).

Quant au Secteur de la Normalisation des télécommunications (UIT-T), il a décrit les travaux en cours pour faciliter le déploiement de l'Internet des objets et préparer «un monde connecté», y compris les activités du Groupe spécialisé de l'UIT-T sur les «Villes intelligentes et durables».

Pour le Secteur du Développement des télécommunications (UIT-D), le Conseil a demandé que le rôle et les activités des bureaux régionaux de l'UIT soient renforcés et qu'une responsabilité accrue soit confiée aux directeurs régionaux.

Un Groupe spécialisé sur la politique de l'UIT en matière d'accès à l'information/aux documents a été créé. Il est chargé d'élaborer un projet de politique qui sera soumis, pour approbation, au Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines.

II.2.2 Le Conseil d'administration de l'Union Africaine des Télécommunications (UAT)

La 16ème session ordinaire du Conseil d'Administration de l'Union Africaine des Télécommunications (UAT) s'est tenue du 19 au 21 juin 2015 à Durban (Afrique du Sud). Elle a enregistré la participation de 19 Etats Membres du Conseil d'Administration dont le Mali, représenté par l'AMRTP sur un total de 22 avec la présence d'un Etat observateur (la République Démocratique du Congo), d'un membre associé (MTN Afrique du Sud) et de trois Organisations internationales partenaires (l'Union Internationale des Télécommunications, l'Union Panafricaine des Postes et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale).

Le Conseil a :

- approuvé le Rapport d'activité 2014/2015 du Secrétaire Général
- examiné et approuvé le Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2013-2014
- adopté le projet de budget programme 2015-2016

Notons qu'à ladite session, le Mali, représenté par le Chef du Département Administration et Finances de l'AMRTP, Monsieur Abdourahmane TOURE, a été élu 2ème Vice-président de la Commission Administration et Management dudit Conseil, pour un mandat de deux ans.

II.2.3. Conférence stratégique de l'Union Postale Universelle (UPU)

Les 13 et 14 avril 2015 à Genève (Suisse), s'est tenue la conférence stratégique de l'UPU sur le thème : « Apporter des solutions de développement innovantes, intégrées et inclusives ».

Elle a réuni 800 délégués venant de 136 pays dont plusieurs ministres la présidence de la République de Côte d'Ivoire.

Elle visait à placer le secteur postal dans la logique d'épouser l'évolution du monde, avec comme défi son adaptation et sa réforme pour répondre aux exigences d'une société en mutation.

La régulation postale a été au centre des débats pour mieux gérer l'évolution du secteur et mieux prendre en compte la problématique de l'inclusion financière, et le rôle des services financiers postaux qui sont à la fois des défis et des opportunités.

En marge des travaux, la délégation du Mali a eu des rencontres notamment avec le Premier Ministre de Côte D'Ivoire (pour présenter la candidature de ce pays qui souhaiterait abriter le prochain Congrès) ; les responsables de ICANN pour aborder la question de la gestion du nom de Domaine du Mali point ml (.ml), et avec le Directeur Général de l'UPU afin que cette institution puisse accompagner les initiatives maliennes en cours pour la relance de La Poste

II.2.4. Sommet Mondial pour la Société de l'Information (SMSI)

L'édition du Sommet Mondial pour la Société de l'Information (SMSI) s'est tenue du 25 au 29 mai 2015 à Genève(Suisse), avec la participation de plus de 1 700 délégués du monde entier, représentant les gouvernements, la société civile, le secteur privé et des organisations internationales.

Le Mali a pris part aux travaux par la présence d'une forte délégation dirigée par le Ministre de l'Economie Numérique, de l'Information et de la Communication et composée des représentants du MENC, de l'AMRTP, de l'AGETIC, d'Orange Mali, de la SOTELMA, de l'ANTIM, du secteur privé et de la société civile.

Le Forum du SMSI est la tribune mondiale pour la coordination multipartite de la mise en œuvre des activités, projets et initiatives en rapport avec le SMSI. Il vise à définir les stratégies et tactiques qui peuvent aider les pays et les organisations à exploiter plus efficacement le potentiel des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour atteindre les nouveaux objectifs de développement durable (ODD).

Les principaux thèmes débattus tournent autour de : l'innovation, l'accessibilité, l'autonomisation des femmes et l'intégration (Beijing +20), le développement durable (Programme de développement pour l'après-2015), la cybersécurité et le SMSI au-delà de 2015 (SMSI+10).

Environ 140 déclarations de politique générale ont été faites dont celle du Mali présentée par l'ambassadrice du Mali en Suisse qui a mis l'accent sur, entre autre, les efforts consentis par les différents acteurs dans le domaine pour mettre les TIC à la disposition des populations, malgré la situation de crise que vit notre pays et sur le projet majeur de l'Etat malien « Mali numérique 2020 ».

II.2.5. Colloque Mondial des Régulateurs (GSR 2015)

Du 09 au 11 juin 2015, s'est tenu à Libreville (Gabon), le 15e Colloque mondial des régulateurs. Environ 800 participants (régulateurs et chefs d'entreprises) du monde ont pris part à cette rencontre. Le Gabon est le 1er pays africain au sud du Sahara à abriter l'évènement.

L'évènement était organisé par l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) avec la collaboration de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP) du Gabon.

De par sa renommée, le GSR est devenu la manifestation internationale annuelle qui permet aux régulateurs du monde entier de confronter leurs points de vue et leurs expériences. Il favorise également un dialogue mondial dynamique entre régulateurs, décideurs, chefs d'entreprises et autres parties prenantes essentielles du secteur des TIC, et permet ainsi aux membres des secteurs de l'UIT de partager leurs vues sur les grands problèmes auxquels sont confrontés les secteurs.



Les questions abordées ont porté sur:

- la fracture numérique
- le financement d'une société numérique inclusive des infrastructures des données ;
- les stratégies d'investissement innovantes : quoi de neuf ? ;
- débat sur le paiement sur mobile : un outil prometteur ;
- modèles économiques de partage des réseaux ;
- les incidences de la fiscalité sur l'économie numérique ;
- le tout Internet : sommes-nous prêts ? ;
- l'interopérabilité dans l'écosystème numérique : une approche à plusieurs niveaux ;
- la cyber-accessibilité : le rôle du régulateur ;
- une réglementation intelligente pour faciliter l'accès de tous aux services et applications mobiles ;
- quel est l'impact de la réglementation sur l'adoption du Large Bande?

Les régulateurs des TIC ont adopté des mesures réglementaires ciblées pour favoriser le développement des réseaux et services Large Bande, assurer un accès abordable et généralisé aux applications et services sur mobile, garantir une concurrence saine entre les acteurs du marché, tout en encourageant l'innovation et en assurant la protection des consommateurs, dans un environnement numérique.



24

II.2.6. FRATEL 2015

La 13ème réunion annuelle du Réseau francophone de la régulation des télécommunications (FRATEL) s'est tenue les 30 novembre et 1er décembre 2015 à Bâle(Suisse), avec comme thème central, « Quel impact des convergences entre réseaux sur la régulation des communications électroniques »

Organisée par la Commission Fédérale de la Communication (ComCom), en collaboration avec l'Office Fédérale des Communications (Ofcom) de Suisse, cette réunion avait pour but de partager les expériences et d'approfondir les réflexions sur les synergies favorables entre réseaux (télécom, énergie, eau, routier) et sur les moyens d'assurer une régulation efficace des réseaux et des services issus de la convergence.

Aux termes de la réunion, il a été reconnu la nécessité d'instaurer un cadre de concertation et de dialogue entre régulateurs sectoriels et opérateurs d'infrastructures, afin de relever les défis de la convergence technologique.

II.2.7. Les activités de l'ESMT

L'AMRTP a participé à la 35ème Session ordinaire du Conseil d'Administration de l'Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications (ESMT) de Dakar (Sénégal), qui s'est tenue le 28 décembre 2015 à Dakar.

Au cours de ladite session le Conseil a:

- adopté le projet de plan de travail
- pris note de l'état de mise en œuvre des recommandations et résolutions de la 34ème session du Conseil d'Administration et de la 4ème session du conseil des Ministres
- examiné et adopté le programme d'activités 2016
- Examiné et adopté le projet de budget 2016

II.2.8 Les activités du Comité des Régulateurs Nationaux des Télécommunications des Etats membres de l'UEMOA (CRTEL)

Du 19 au 21 août 2015 à Lomé (Togo) s'est tenue la réunion du Groupe de travail sur l'homologation des équipements radioélectriques et la coordination des fréquences du Comité des Régulateurs Nationaux des Télécommunications des Etats membres de l'UEMOA (CRTEL).

Les Autorités nationales de Régulation (ANR) des télécommunications et les structures représentées étaient par : l'ARCEP du Bénin, l'ANSUT de Côte d'Ivoire, l'AMRTP du Mali, l'ARTP du Niger et l'ART&P du Togo.

Deux sujets ont été traités lors de la réunion du groupe de travail, à savoir :

1. l'élaboration d'un avant-projet de directive portant homologation des équipements hertziens et des équipements terminaux de télécommunications et la reconnaissance mutuelle de leur conformité, à partir des lignes directrices déjà adoptées par la sixième réunion du CRTEL ;
2. l'adoption du document portant cadre de coordination et de partage des fréquences radioélectriques dans les zones transfrontalières et maritimes.

Ce document soumis à discussions avait la forme d'un protocole d'accord qui après échanges et discussions afin de lui donner une forme juridique a été érigé en Règlement. Ce qui a l'avantage de faire endosser le document par l'UEMOA et de conférer audit document un caractère contraignant.

Les lignes directrices portant homologation des équipements de télécommunications élaborées par le Mali ont été transcrites sous forme d'avant-



projet de Directive par la Commission de l'UEMOA. Cet avant-projet a été soumis à discussions au Groupe de travail.

La réunion a recommandé à l'AMRTP de participer aux prochaines réunions du Groupe de travail du CRTEL pour finaliser les deux documents. Pour cause, le cadre de coordination et de partage des fréquences radioélectriques dans les zones transfrontalières et maritimes et celui de l'homologation des équipements hertziens et terminaux de télécommunications ainsi que leur conformité sont des questions d'importance majeure pour les Etats membres de l'UEMOA. La réunion a par ailleurs sollicité la tenue d'une rencontre du Groupe de travail pour partager les expériences sur l'identification des abonnées et la portabilité des numéros dans l'espace UEMOA.

II.2.9. Le Forum régional sur le développement des TIC pour l'Afrique :

Le Forum régional sur le développement des TIC pour l'Afrique s'est tenu du 9 au 10 septembre 2015 à Dakar/Sénégal. Organisé par le Ministère des Postes et des Télécommunications du Sénégal, en partenariat avec l'Union internationale des télécommunications (UIT), ce forum rentre dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des cinq initiatives régionales adoptées par la CMDT tenue à Dubaï en 2014 en faveur du développement des TIC sur le continent.

L'objectif de cette première édition du forum était de permettre aux représentants des pays africains membres de l'UIT de partager les expériences et les meilleures pratiques de leurs pays dans la mise en œuvre des cinq initiatives régionales adoptées et qui sont susceptibles d'assurer la promotion des TIC sur le continent. Il devrait permettre en outre de discuter et d'identifier les projets viables, en vue de chercher des moyens novateurs et des partenariats pour leur mise en œuvre.

Ce forum a été l'occasion d'évaluer les résultats atteints au niveau du continent, mais aussi les difficultés et les défis auxquels le continent doit faire face dans le domaine des TIC.

CHAPITRE III :

L'Administration et les Finances

III.1. L'administration

III.1.1. Le personnel

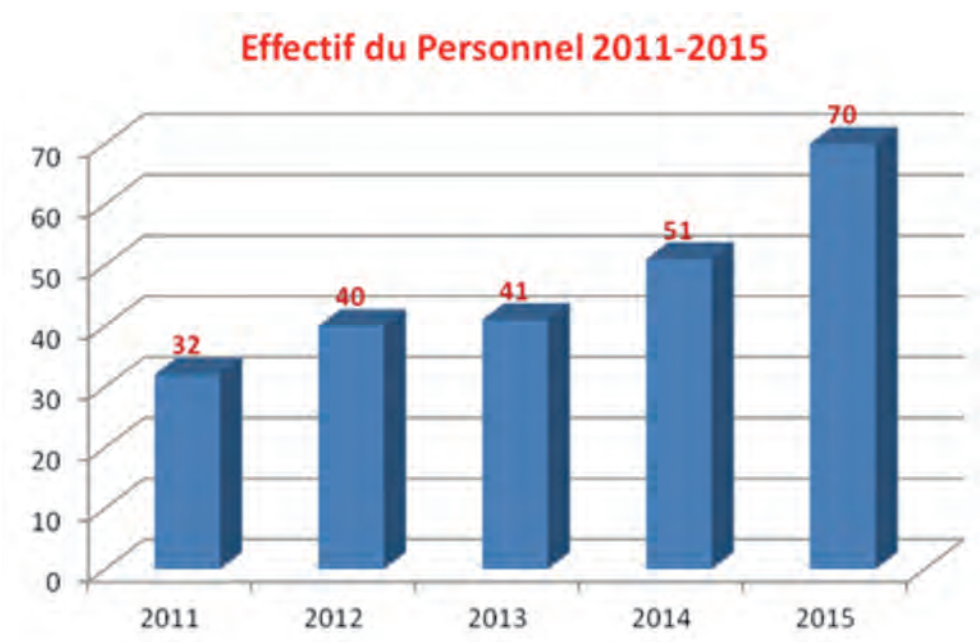
L'effectif de l'AMRTP, au 31 décembre 2015, était de soixante-dix (70) agents, soit dix-neuf agents de plus par rapport à l'année 2014. Les variations enregistrées sont relatives à l'arrivée d'agents pour renforcer l'équipe d'exploitation des nouvelles acquisitions.

Tableau N°3 : Evolution des effectifs par départements de 2011 à 2015

Départements	2011	2012	2013	2014	2015
Direction Générale (DG)	6	4	4	4	2
Secrétariat Général (SG)	-	14	14	14	10
Département Administration et Finances (DAF)	11	6	6	7	17
Département Economie et Concurrence (ECC)	5	5	5	5	5
Département Affaires Juridiques et Internationales (AJI)	3	3	2	3	9
Département Technique (TEC)	7	7	7	15	23
Département Accès Universel (AU)	-	-	2	2	2
Service Audit et Contrôle de Gestion (SACG)	-	1	1	1	2
Total	32	40	41	51	70



Figure 1 : Graphique évolutif des effectifs par départements de 2011 à 2015

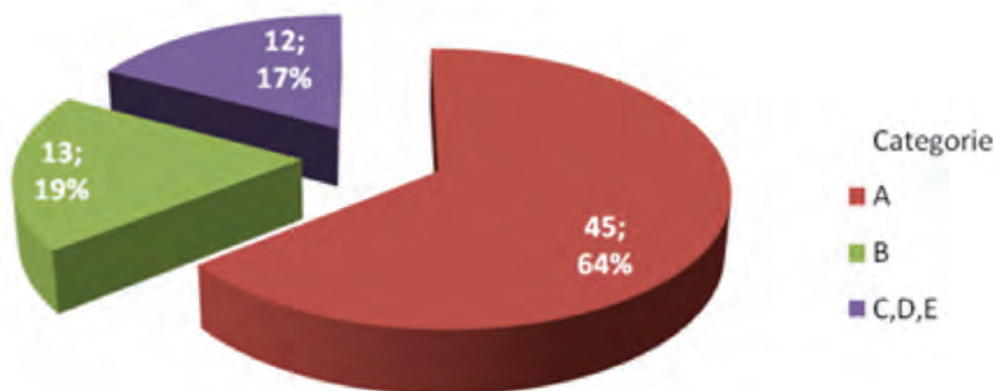


La répartition des effectifs par catégories et par qualification est donnée dans le tableau suivant:

Tableau N°4 : Répartition des effectifs par catégories et par qualification

Catégories	Total	Administra- tion géné- rale (DG)	Tech- nique (TEC)	Economie et Concur- rence (ECC)	Affaires Juridiques et Internatio- nales (AJI)	Accès Univer- sel (AU)	Taux en %
Cadres A	45	16	13	5	9	2	64
Cadres B	13	8	5				19
Agents (C,D,E)	12	8	4				17
Total	70	32	22	5	9	2	100

Figure 2 :



III.1.2. Les formations et voyages d'études

Dans le cadre du renforcement des capacités de son personnel, l'AMRTP élabore, tous les ans, un plan de formation qu'elle met en œuvre, après approbation par le Conseil de l'AMRTP.

Au titre de l'année 2015, quelques cadres A et B ont bénéficié de formations (intra-entreprise ou à l'extérieur) ou ont effectué des voyages d'études. Toutefois le plan de formation n'a pas connu un niveau suffisant d'exécution et le budget de formation a été exécuté à seulement 20%.

III.1.3. Les ressources documentaires

Le fonds documentaire du Centre de documentation de l'AMRTP est constitué de plus de 520 documents, traitant de nombreuses thématiques en lien avec notamment le secteur des télécommunications, des technologies de l'information et de la communication.

Compte tenu du rôle que joue le Centre non seulement pour l'AMRTP mais aussi pour les utilisateurs externes (chercheurs, étudiants, etc.), l'AMRTP a entrepris, par le biais d'un consultant, une étude avec comme objectif global de faire du centre existant, un centre de documentation moderne et performant.

Les résultats de ladite étude ont permis de disposer notamment :

- d'un second bureau destiné au documentaliste ce, conformément au plan de réaménagement proposé ;
- de projets de règlement intérieur et de manuel de procédures et de gestion du Centre.

III.2. Les Finances

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élève à 36 150 809 261 FCFA contre 33.176.890.000 FCFA en 2014, soit une augmentation de 8,2% par rapport à l'année 2014.

L'actif est composé à 40% d'immobilisations, à 3% d'actif circulant, (essentiellement de créances) et à 56% de valeurs disponibles, comprenant essentiellement des dépôts à terme.

Au passif, les ressources stables, constituées de la dotation initiale et du report à nouveau, représentent 98,8% du total du passif.

Tableau N°5 : Bilan en KF CFA

		en F CFA	
Actif	Montant	Passif	Montant
Actif Immobilisé	14 557 570 397	Ressources stables	35 719 426 440
Actif Circulant	1 209 984 330	Passif circulant	431 382 821
Trésorerie-actif	20 383 254 534	Trésorerie passif	0
Total	36 150 809 261	Total	36 150 809 261

III.2.1. Le compte de résultat

Le résultat net de l'exercice 2015 est de 5.393.125.417 contre 7 666 000.000 francs CFA en 2014, soit une baisse de 42% par rapport à l'année précédente.

Les charges de l'exercice 2014 enregistrent une augmentation de 37,7% par rapport à l'année 2014 et se sont chiffrées à 9.178.643.811 francs.

Les produits de l'AMRTP se sont élevés à 14 571 769 228 FCFA en 2015 contre 13 426 000.000 de francs en 2014 soit une augmentation de 7,8% par rapport à l'exercice précédent.

Tableau N°6 : Compte de résultat en KF CFA

Charges	Montant	Produits	Montant
Charges d'exploitation	9 154 341 799	Redevances et contributions	13 840 347 804
Charges financières	536 475	Produits financiers	712 263 204
Charges HAO	23 765 537	Produits HAO	19 158 220
Résultat	5 393 125 417		
Total	14 571 769 228	Total	14 571 769 228

III.2.2. La situation du Fonds d'accès universel

En terme de ressources, le fonds s'est accru par la contribution des opérateurs de télécommunications pour 4 162 millions de francs et des intérêts rapportés par les dépôts à terme.

Une partie des résultats excédentaires de l'AMRTP, au titre de l'exercice 2014 pour 2 555 millions de francs, a été versée dans les comptes du fonds d'accès universel, et cela, conformément aux dispositions des résolutions n°2015-01/11/SO/CA-AMRTP de la 11ème session du Conseil d'Administration, tenue le 4 août 2015.

Le solde du fonds, au 31 décembre 2015, s'élève à 26 001 millions de francs CFA.

CHAPITRE IV

Les Perspectives

Ainsi en 2016, l'AMRTP envisage de réaliser les chantiers suivants :

- la mise en œuvre du Large Bande par l'introduction de la 4 G) ;
- l'élaboration des cahiers de charges, délivrance de licences ;
- la mise en place d'un Centre de réponses aux incidents informatiques (CIRT) pour promouvoir la cyber-sécurité ;
- la gestion du nom de domaine point ml (.ml) ;
- la réalisation de l'Internet Exchange Point (IXP) ;
- la mise en œuvre de la portabilité des numéros ;
- l'évaluation/révision du Plan National de Numérotation ;
- la mise en œuvre de projets d'accès universel ;
- la mise en œuvre de la régulation postale ;
- l'achèvement de l'identification des abonnés ;
- la mise en œuvre du partage d'infrastructures ;
- la mise en œuvre de l'itinérance nationale ;
- le renforcement des capacités.

DEUXIEME PARTIE

L'OBSERVATOIRE DES MARCHÉS
DE TÉLÉCOMMUNICATIONS/TIC
ET DES POSTES



CHAPITRE V :

Les données générales sur les marchés des télécommunications au Mali

Le parc téléphonique

Le marché des télécommunications, pour la première fois depuis plus de dix ans, vient d'enregistrer une baisse. Le nombre de clients fixes et mobiles des opérateurs est passé de 23 659 976 clients en 2014 à 22 867 921 clients en 2015, soit une baisse de 3,35%. Cette baisse du parc d'abonnés a eu pour résultat une baisse du taux de pénétration : 130% en 2015 contre 138% en 2014.

Le revenu moyen par client du réseau fixe reste beaucoup plus élevé que pour le mobile soit 16 928 FCFA HT. Cependant, ce revenu a baissé par rapport à l'année 2014 au terme de laquelle, il était de 19 220 FCFA HT par accès fixe, téléphone et internet confondus.

Quant au revenu moyen par client du réseau mobile, il est estimé à 1607 FCFA HT. Le revenu a augmenté de 1,2% par rapport à l'année 2014 (1588 FCFA HT).

Un chiffre d'affaires en forte croissance

Au titre de l'année 2015, le secteur des télécommunications du Mali a généré un chiffre d'affaires de 478 milliards de francs CFA, contre 444 milliards de francs CFA réalisés durant l'année 2014, soit une augmentation de 7,66%. La téléphonie mobile, avec un chiffre d'affaires de 445,464 milliards de francs CFA réalisés en 2015, reste le segment le plus porteur du marché des télécommunications au Mali ; il représente environ 93% du chiffre d'affaires du secteur.

Figure 3 : Evolution du parc et du chiffre d'affaires moyen par client mobile

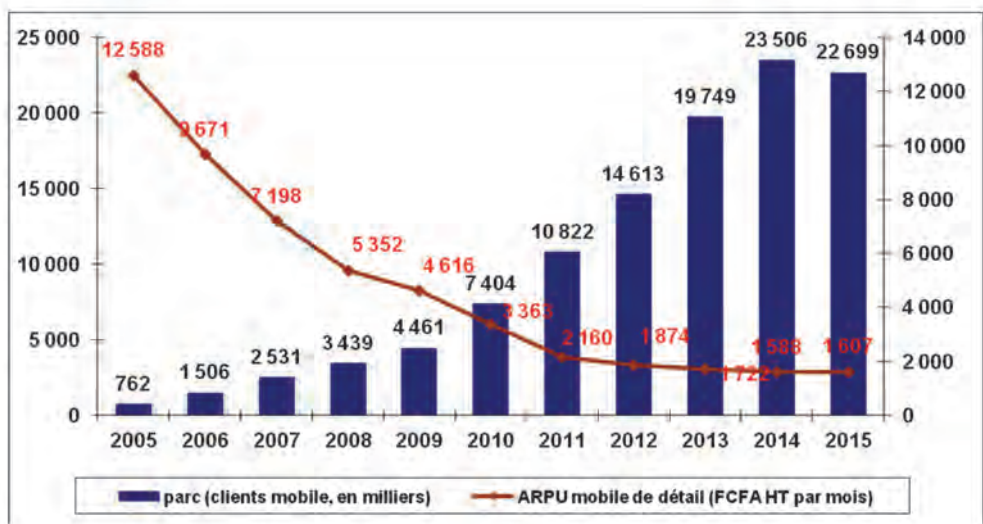
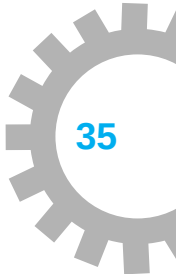
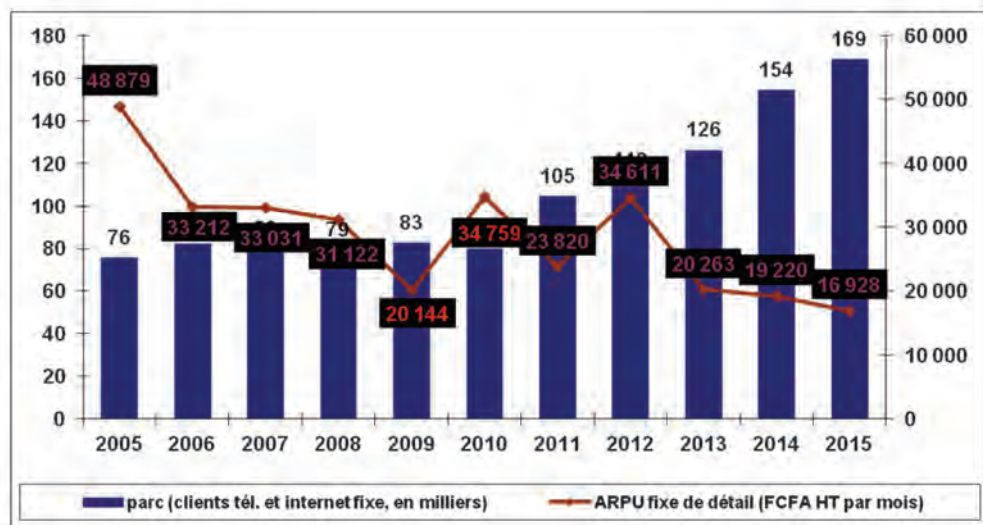


Figure 4 : Evolution du parc et du chiffre d'affaire moyen par client fixe



CHAPITRE VI :

L'économie des opérateurs

Un chiffre d'affaires en croissance de 7,66 % en 2015

Le chiffre d'affaires total de l'activité des opérateurs s'est élevé à 478 milliards en 2015, en croissance de 7,66% par rapport à l'année 2014 où il était de 444 milliards de FCFA.

La part du chiffre d'affaires des services de la téléphonie fixe (par accès fixe, téléphone et internet confondus) à la fin de 2015 est de 7% du chiffre d'affaires global comme en 2014.

Celui du mobile en 2015, représente 93% du chiffre d'affaires global dégagé par les opérateurs. La répartition par opérateur est de 47,128 milliards (39%) pour la SOTELMA -SA et 82,467 milliards (61%) pour Orange Mali.

Orange Mali SA avec un chiffre d'affaires de 293, 483 milliards CFA occupe une place importante dans le groupe SONATEL de par sa contribution à la rentabilité. En 2015 la contribution d'Orange Mali SA était répartie de la manière suivante : 33% du chiffre global du groupe, 36% dans l'EBITDA du groupe et 41% du résultat net du groupe.

Quant à la SOTELMA – SA, le chiffre d'affaires généré en 2015 par ses activités a augmenté de 7,05% par rapport à 2014, pour s'établir à 184, 833 milliards de FCFA.

La part du chiffre d'affaires de la SOTELMA- SA dans le groupe Maroc télécom est estimée à 9%. La SOTELMA-SA a réalisé un résultat net de plus de 47, 128 milliards en 2015 contre 45,8 milliards en 2014.

L'année 2015 a vu une forte croissance de la part des services financiers mobiles (Orange Money et Mobicash) dans le chiffre d'affaires des Opérateurs.

Ainsi Orange Mali avec son produit Orange money a engrangé 19,428 milliards soit 6,62% du chiffre d'affaires global de l'opérateur.

SOTELMA qui est a ses debuts, avec son produit Mobicash, en 2015 a engrangé environ 140 millions de F CFA.

Un investissement en progression : 16,2% du revenu des opérateurs en 2015 contre 15,8% en 2014.

En 2015, l'investissement global des opérateurs a totalisé 77,70 milliards de FCFA contre 70,20 milliards de FCFA en 2014, soit une augmentation de 10,68%.

La SOTELMA- SA a investi 28,432 milliards en 2015 contre 26,66 en 2014 soit une augmentation de 6,64%. Quant à Orange Mali, elle a investi 49,252 milliards en 2015 contre 43,54 en 2014 soit une augmentation de 13,73%.

Un rendement par employé en croissance de 8% en 2015

L'effectif total enregistré en 2015 s'élève à 1140 employés permanents contre 1136 employés en 2014 soit une augmentation de quatre employés.

L'effectif de la SOTELMA - SA est passé de 626 employés en 2014 à 600 employés en 2015 soit une diminution d'effectif de 4,33%. Celui d'Orange Mali connaît une croissance de 5,88%, car il est passé de 510 employés en 2014 à 540 employés en 2015. Le rendement moyen en 2015 (revenu par employé) est estimé à 420 312 FCFA HT contre 387 169 FCFA HT en 2014, soit une croissance d'environ 8,56%.

Figure 5 : Evolution du revenu par réseau

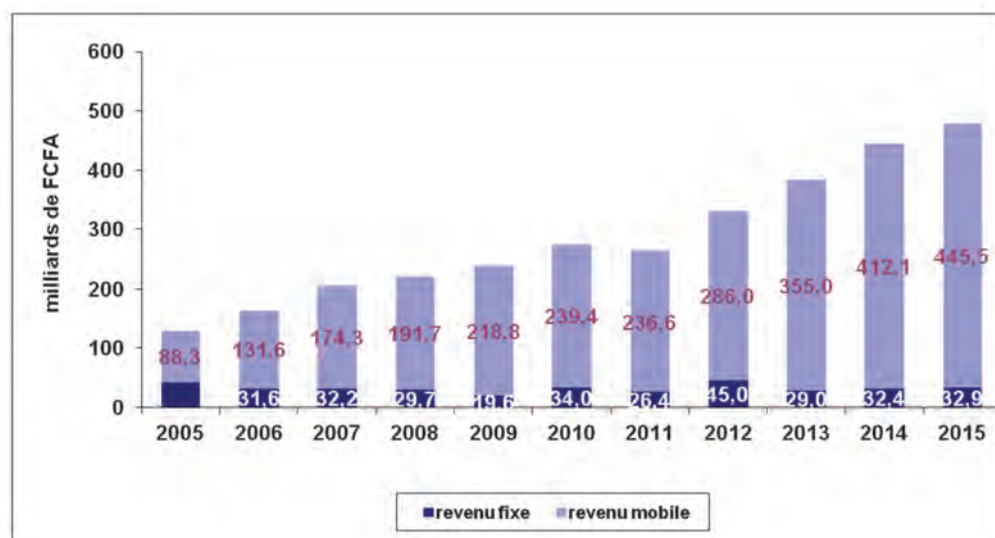


Figure 6 : Evolution du revenu par opérateur

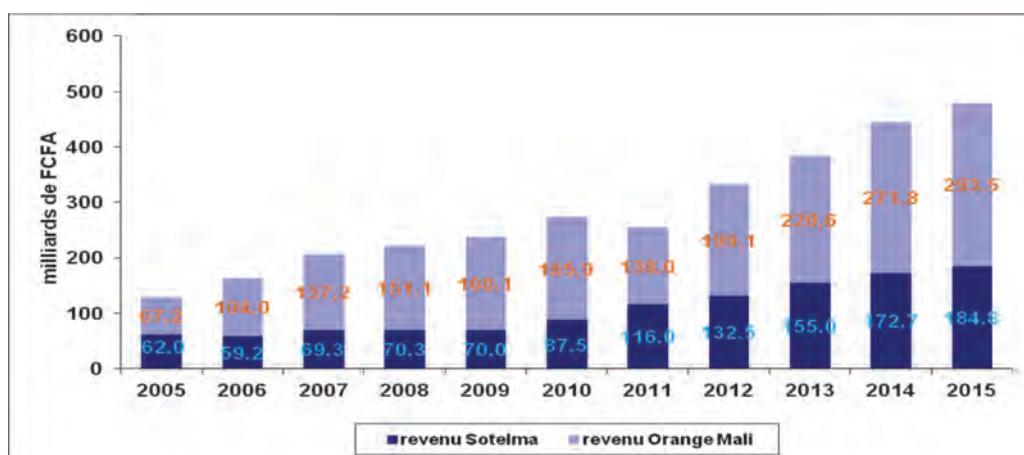


Figure 7 : Evolution de l'investissement et effort relatif

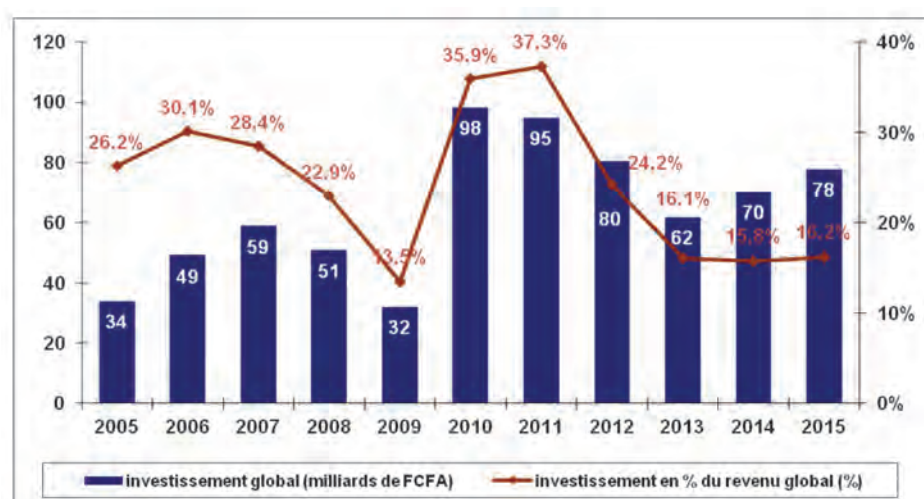


Figure 8 : Evolution de l'effectif et rendement moyen par employé



CHAPITRE VII :

La téléphonie mobile

22 millions de clients et une pénétration du mobile de 130% à la fin de l'année 2015

Le parc apparent des clients de la téléphonie mobile s'élevait à 22 698 915 à la fin de l'année 2015, enregistrant sur l'ensemble de l'année une baisse de 3,35%.

Le taux de pénétration s'établit en fin de période à 130% (130 clients mobiles pour 100 habitants).

Le marché mobile reste porté à 99,99% par le prépayé

Le parc mobile est essentiellement composé de clients "prépayé". Ceux-ci représentent plus de 99,99% du total en fin 2015 et contrairement aux années précédentes, le parc mobile a subi une baisse liée à l'identification des abonnés.

Le marché du mobile est structuré autour de deux opérateurs : la SOTELMA SA, qui commerciale ses offres mobiles sous la marque Malitel, et Orange Mali.

Orange Mali SA détient le plus grand nombre de clients apparents avec 57%.

Le marché reste dynamique et sensiblement équilibré entre les deux opérateurs, accentuant un mouvement engagé depuis 2009.

Des prix resserrés et stables

Le prix des appels en national (prix à la minute pour les offres de base) n'a pas évolué pendant toute l'année 2015. La dernière révision tarifaire remonte à l'année 2011 avec une légère baisse pour les appels Intra-réseaux, vers le réseau fixe d'Orange Mali et vers autres réseaux fixe/mobile nationaux. En ce qui concerne les appels à l'internationales aucun changement n'a été opéré.

Le chiffre d'affaires du mobile des opérateurs a été estimé à 445, 464 milliards en 2015 contre 412, 09 milliards en 2014, soit une augmentation de 8,09%. Dans le même temps, une baisse de 4,06% du nombre de clients est enregistrée



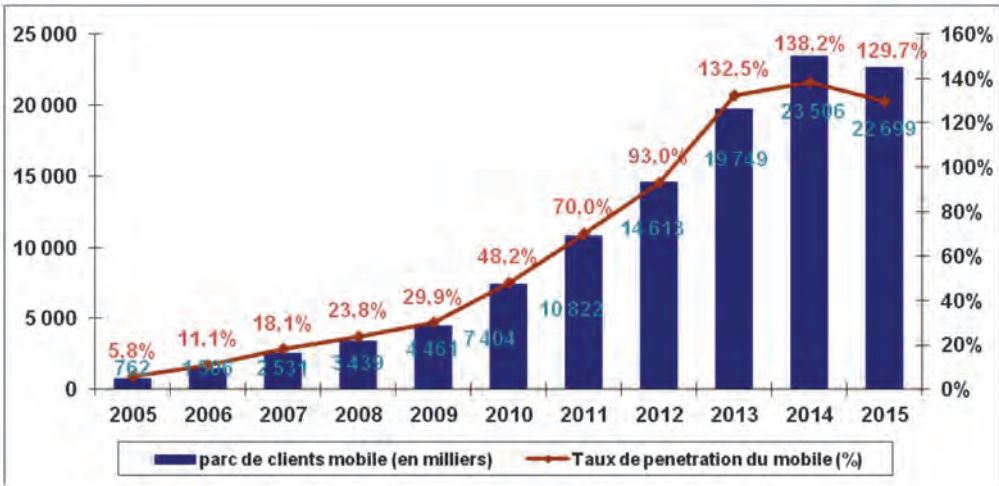
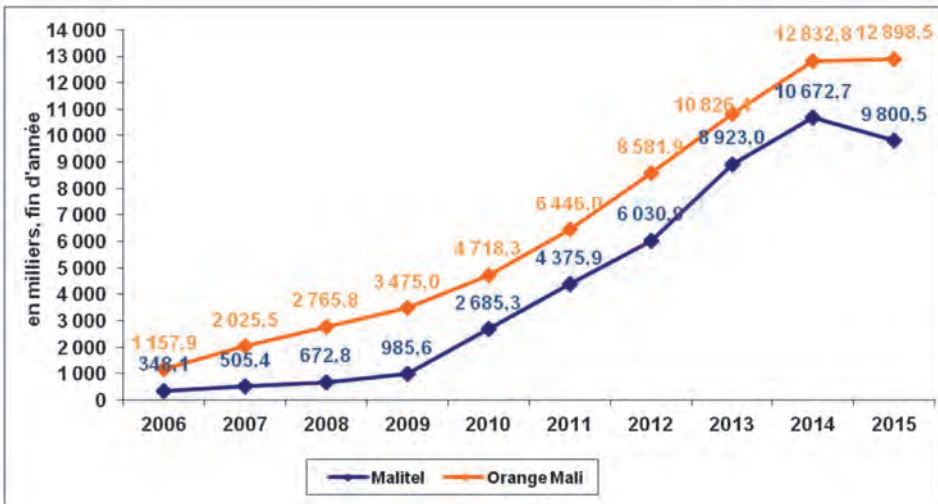
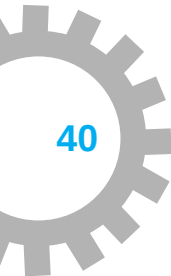


Figure 9 : Evolution du parc et du taux de pénétration mobile
Figure 10 : Evolution des parcs mobiles de la SOTELMA – SA



et d'Orange Mali



CHAPITRE VIII :

La téléphonie fixe

169 006 clients et un taux de pénétration téléphonique fixe de 0,9 % à la fin 2015

Le parc de clients à la téléphonie fixe s'élevait à 169 006 à la fin 2015, en augmentation de 9,4%. Grâce à la technologie "boucle locale radio" (BLR) et à l'Internet, la téléphonie fixe connaît chaque année des progressions. Le maintien de cette tendance passe certainement par de meilleures offres en matière de prix et de qualité.

La quasi-totalité du parc téléphonique fixe reste détenue par la SOTELMA SA (81% du parc en 2015 contre 82% en 2014). Le parc de la SOTELMA SA était estimé à 137 678 clients en 2015 (dont 106 738 sont constitués de clients boucle locale radio (BLR) soit 78% du parc total fixe de la SOTELMA SA). Le parc du réseau fixe de la SOTELMA SA a augmenté de 8% par rapport à celui de 2014.

Le parc fixe d'Orange Mali SA est estimé à 31 328 clients en 2015 contre 27 137 en 2014, soit une augmentation de 15,44%. Le parc fixe Orange Mali est basé sur la technologie WLL.

Des prix stables, mais des écarts plus importants que pour le mobile.

Le prix des appels sur le Fixes des deux opérateurs (Orange Mali SA et SOTELMA SA) n'a pas connu de révision au courant de l'année 2015 et les écarts de prix, suivant les destinations, restent toujours beaucoup plus importants que sur le mobile.

Figure 11 : Evolution du parc téléphonique et du taux de pénétration du Fixe

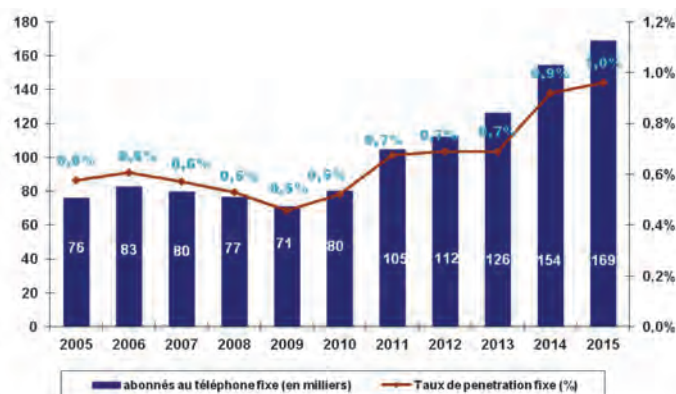
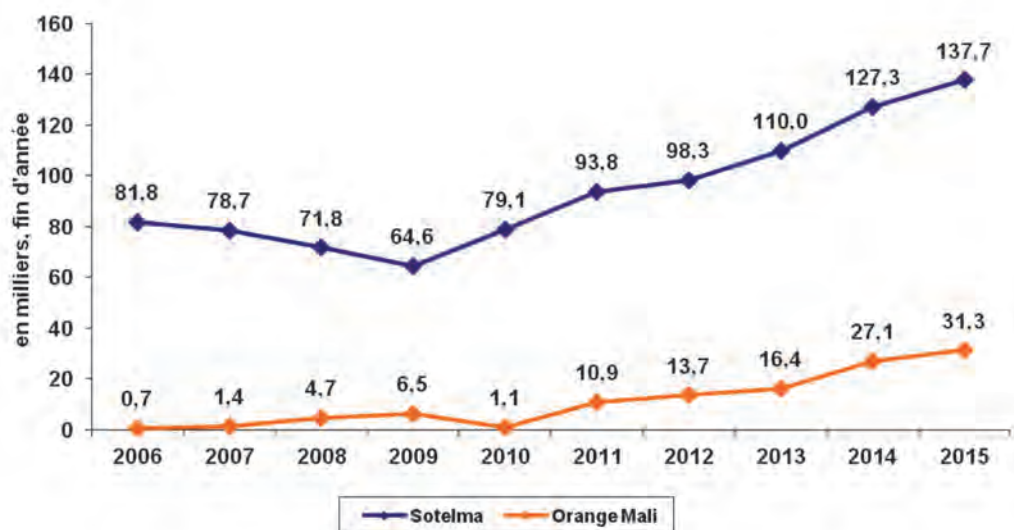


Figure 12 : Evolution des parcs d'abonnés à la téléphonie fixe de la Sotelma SA et d'Orange Mali



CHAPITRE IX :

L'Internet

51 132 abonnés à l'Internet fixe à plus de 90% en accès BLR à la fin 2015

Le parc Internet fixe (connexions à 128 kbps et au-delà) est estimé en 2015 à 51 132 clients contre 69 118 clients en 2014, soit une baisse de 26,02%. Le marché professionnel reste toujours dominant (plus des deux tiers du marché global).

Le parc global "boucle locale radio" (WLL) est estimé à 47 632 clients soit 93% du parc total Internet fixe.

La technologie ADSL reste toujours une exclusivité de la SOTELMA SA. En 2015, le parc ADSL a enregistré 3 500 clients contre 2990 clients en 2014, soit une augmentation de 17,05%.

233 257 clés Internet mobile en fin 2015

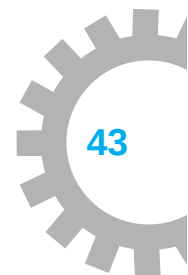
Le parc global des deux opérateurs a été estimé à 233 257 clients contre 195 404 clients en 2014, soit une augmentation de 19,37%.

Ce marché est dominé par Orange Mali qui détient 63% du parc total. Cependant, il est à noter que depuis deux années, la SOTELMA SA recrute de plus en plus de clients internet. Le parc global de clients disposant de clés Internet se répartit comme suit :

- parc SOTELMA SA : 86 133 clés actives, soit 36,92% du parc total 2015 contre 34% en 2014. Le parc de la SOTELMA SA a augmenté de plus de 30% ;
- Orange Mali SA: 147 124 clés actives soit 63,08% du parc total de 2015 contre 66% en 2014. Le parc d'Orange Mali a augmenté de 13% par rapport à son parc de 2014.

2 829 929 clients Internet téléphonie mobile 3G

Le parc Internet de la téléphonie mobile 3G en 2015 est passé de 1.586.000 clients en 2014 à 2.829.929 clients en 2015, soit une augmentation de 78,43%.



- 2 829 929 clients 3G (60% de part de marché pour Orange Mali et 40% pour la SOTELMA SA) contre 1 586 000 clients 3G en 2014. Pour les besoins en bande passante internationale, les deux opérateurs disposent de :
- SOTELMA SA : 3,1 Gbits/s symétrique,
- Orange Mali SA: 3,68 Gbits/s entrante et 806 Mbits sortante.

Les Fournisseurs d'accès internet (FAI)

La fourniture de l'accès Internet au Mali passe par les deux opérateurs détenteurs de licence, SOTELMA SA et Orange Mali. Ces fournisseurs d'accès Internet sont : AFRIBONE, ARC MALI, DOGON TELECOM, DATATECH, COMSATES, et FIYEN.

L'Agence des Technologies de l'Information et de Communication (AGETIC), offre des services Internet pour l'Administration d'Etat. A cet effet, elle dispose de la faculté de demander directement à l'AMRTP des blocs d'adresses IP pour ses besoins.

LE GLOSSAIRE

ADSL	Asymmetric digital subscriber line (ligne d'abonné numérique asymétrique)
AGETIC	Agence des Technologies de l'Information et de Communication
AMRTP	Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications/TIC et des Postes
ARTP	Autorité de Régulations des Télécommunications et des Postes (Sénégal)
GSMA	Association des opérateurs de téléphonie mobile
BDT	Bureau de Développement des télécommunications de l'UIT
CCP	Compte Courant Postal
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNE	Caisse Nationale d'Epargne
CNI	Correspondants Nationaux d'Indicateurs
CONSOLIGUE	Ligue des consommateurs
CRT	Comité de Régulation des Télécommunications du Mali
CRTEL	Comité des Régulateurs Nationaux des Télécommunications (UEMOA)
EDGE	Enhanced Data Rates for GSM Evolution
EPIC	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
ESMT	Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications (Dakar)
FRATEL	Réseau francophone des régulateurs des télécommunications
GPP	Groupeement du Patronat de la Presse
GPRS	General Packet Radio Service
GSM 3G	Troisième génération de la téléphonie mobile
MALITEL	Nom commercial de la branche mobile de SOTELMA SA
OMC	Offre Mobile Contact - Prepaid Grand public d'Orange Mali SA
ONP	Office National des Postes du Mali
Orange Mali SA	Filiale du Groupe France Télécom, opérateur des télécommunications
RPC	Réunion préparatoire pour la conférence des radiocommunications de l'UIT



SOTELMA SA	Société des Télécommunications du Mali, opérateur historique des télécommunications
TIC	Technologie de l'information et de la communication
UIT	Union internationale des télécommunications
UIT-R	Secteur des radiocommunications de UIT
UIT-T	Secteur de la normalisation des télécommunications de UIT
UNAJOM	Union Nationale des journalistes du Mali
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UPAP	Union Panafricaine des Postes
UPU	Union Postale Universelle
URTEL	Union des Radios et Télévisions libres
Waatibè	Offre Mobile Grand public SOTELMA/MALITEL SA
WLL	Wireless local loop (boucle locale sans fil)

LES ANNEXES



Annexe 1 : Liste des utilisateurs de réseaux VSAT enregistrés à l'AMRTP :

N°	Dénomination	Statut	Service Fournis	Débit: Up/Dw
1	SITA	Télécommunications	Voix et données	256 Kbit/s
2	Banque Internationale pour le Mali (BIM-SA)	Banque		
3	Manutention Africaine Mali SA			
4	Programme Alimentaire Mondiale (PAM)-Mali	Mission Diplomatique		
8	Banque de Développement du Mali	Banque	données	128/256 Kbit/s
9	Banque Centrale des Etats de L'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	Banque	données	
11	ANGLOGOLD MALI	Minier		
12	Ambassade des Etats Unis d'Amérique (USA)	Mission Diplomatique	données	128 Kbit/s
13	DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE	Sécurité	Voix et données	256 Kbit/s
14	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA)	Organisme multination	données	128 Kbit/s
18	AFRICABLE Network SA	Diffuseur	Vidéo	3,6 Mbit/s
19	Banque Mondiale	Banque	données	2 Mbit/s
20	ECOBANK	Banque	données	128/256 Kbit/s
21	National Institute Of Health (N I H)	Mission Diplomatique	données	128 Kbit/s
22	Programme des Nations Unies pour le Développement	Mission Diplomatique	Voix et données	256 Kbit/s
24	FONDS MONETAIRE INTERNATIONL (FMI)	Mission Diplomatique	Annexe 1 : Liste des utilisateurs de réseaux VSAT enregistrés à l'AMRTP :	
26	Ambassade de la Chine	Banque	données	128/256 Kbit/s
28	Segala Mining CO. SA (Semico)	Minier	Voix et données	256 Kbit/s
32	SEMOS SADIOLA	Minier	Voix et données	128 Kbit/s
33	YATELA SA	Minier	Voix et données	128/256 Kbit/s
35	LTA Construction Ltd - Mali Branch (Moolman Mining)	Minier	Voix et données	64 Kbit/s
37	SOMIKA - SA	Minier	Voix et données	256 Kbit/s

39	SOMISY-SA	Minier	Voix et données	3 Mbit/s
40	WORLD VISION MALI	ONG	données	128 Kbit/s
41	BANQUE INTERNATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE AU MALI	Banque	données	256 Kbit/s
42	ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE			
44	BANQUE AFRICAINE DE DE- VELOPPEMENT (B A D) S/C MINISTERE DES FINANCES	Banque	Voix et données	2 Mbit/s
45	BANK OF AFRICA MALI	Banque	données	512 Kbit/s
46	BCIM MALI SA	Banque	données	64 Kbit/s
47	PLAN MALI	Banque	données	256 Kbit/s
51	WORLD VISION	ONG	Voix et données	128 Kbit/s
54	ORABANK	Banque	données	256 Kbit/s
58	HUGHES Network System Europe S/C PNUD	Mission Diplomatique	données	256 Kbit/s
62	Ambassade de l'Egypte	Mission Diplomatique	données	128 Kbit/s
65	Société des mines de Loulo S.A (SOMILO)	Minier	données	128/256 Kbit/s
66	AIR FRANCE	Compagnie Aérienne	données	256 Kbit/s
68	AMBASSADE DE JAPON	Mission Diplomatique	données	128 Kbit/s
74	Ambassade Royale du Danemark	Mission Diplomatique	données	128 Kbit/s
75	AFRICAN MINING SERVICES MALI SARL	Minier	données	64 Kbit/s
76	BANQUE ATLANTIQUE MALI	Banque	données	128 Kbit/s
85	Association Malienne des Villages d'Enfant SOS	ONG	données	64 Kbit/s
88	ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE BAMAKO	Education	Voix et données	64 Kbit/s
89	MARCO MINING SARL	Minier	données	256 Kbit/s
92	STONE SA	BTP	Voix et données	128 Kbit/s
93	COMPASS SARL	Distributeur	données	128 Kbit/s
94	SoCIEETE DES MINES DE MORILA SA	Minier	Voix et données	3 Mbits
95	TNTSAT AFRICA	Diffuseur	données	2 Mbit/s



Annexe 2 : Liste des attestations de conformité :

N°	Equipements homologués	Technologies
Normes consulting		
1	• Marque: BOSCH • Fabricant: ROBERT BOCSH • Type Désignation: MQB BCM	Microcontrôleur
2	• Model /FCC ID: CWTWB1U345 • Fabricant: Alps Automotive, Inc., 1500 Atlantic Boulevard, Auburn Hills, Michigan, 48326, United States of America. • Description/Intended use : Remote Keyless Entry Transmitter/ component of remote keyless entry system included in motor vehicles at vehicle manufacture	Bluetooth
3	Nom de l'équipement : Telematic device for construction equipment Modèle de l'équipement : Caterpillar PL 421 Fabricant : TRIMBLE NAVIGATION LTD Utilisateur : Manutention Africaine mali S.A	Bluetooth
4	Nom Commercial : ALPS, Model /FCC ID : CWTWB1U793, Fabricant: Alps Automotive Inc., Description: Integration Keyless transmitters (IKT), used as part of remote	Bluetooth
5	Nom Commercial : Lear, Model / FCC ID KOBFR10A, Fabricant: Lear Corporation, Description: RF Receiver (RFR), mounted in vehicles to work in conjunction with remote	Bluetooth
6	Nom Commercial : OMRON Model: D7520013, Fabricant: OMRON Automolive, Electronics, Inc., Marque déposée: Ford Description: Passive Anti-theft System (PATS) Transceiver module, used as part of vehicle anti-	
7	Désignation du matériel: WLU6117-D69 (RoHS) Marque: EPSON Type: IEEE 802.11b/g/n module Fabricant: Seiko Epson Corporation	Wi-fi

8	Désignation du matériel: L550 (C463A) Marque: EPSON Type: Imprimante Multifonction Fabricant: Seiko Epson Corporation	Imprimante
9	Modèle: 6181175 FCC ID: WU8SRSC5 Fabricant: Autoliv ASP Inc ; Description : 24 GHz SRS Sensor, Fréquence: 24.175 GHz Nominal, RF Power :< 0.000061 mW EIRP (Long Pulse), <0.000048 mW EIRP (Short Pulse)	Bluetooth
10	1- Produit: Car Multimedia System with Bluetooth Modèle: NLI HU 2- Produit: Car Multimedia System with Bluetooth Modèle: BE L002	Bluetooth
11	Modele: OUC11545917 Fabricant: Omron Automotive electronics Inc; Description: ITM passive anti-theft system (PATS) transceiver module Fréquence: 125 khz RF Power: <0.000000000000015 W EIRP.	Bluetooth
12	Modele: A08TBB, Fabricant: Valeo Securite Habitacle, Description: Flap Key, Fréquence: 433.589 Mhz 434.251 Mhz, RF Power: 0.061 mW ERP.	Bluetooth
13	Modele: FO3-AM433RX, Fabricant: Delphi Deutschland GmbH, Description: Radio Transceiver Module (RTM), Fréquence: 433.92 Mhz, RF Power: 0.00000002 W e.r.p.	Bluetooth
14	Désignation du materiel: WLU6320-D69 (RoHS), Marque: Epson, Fabricant: Seiko Epson Corporation, Type: IEEE 802.11b/g/n WLAN module	Wi-fi
15	Désignation de l'équipement : Modem 2G/3G Modèle de l'équipement: HPRO-100 Marque: HITACHI, Fabricant: QUAKE GLOBAL Inc	Wi-fi





Consult IT		
16	Marque: MURATA Produit : Communication Module Modèle: LBWA1ZZYM6 Fabricant: Murata Manufacturing Company, Ltd.	Bluetooth
17	Produit : Immobilizer Antenna Marque : NISSAN Modèle : TWK1A002 Produit : Remote Keyless Entry(Hand Unit) Marque : NISSAN Modèle : TWB1U752 Produit : TPMS/Keless TUNER Marque : NISSAN Modèle : TWC1G124 Produit : Passive Entry system (TUNER) Marque : NISSAN Modèle : TWc1g154 Produit : Passive Entry System (Hand Unit) Marque : NISSAN	Bluetooth
18	Marque: Bluetooth Module of R0-13 Produit : VISTEON Modèle: BTM01 Fabricant: Yanfeng Visteon Automotive Electronics, Co., Ltd.	Bluetooth
19	Produit : Straight Key FOB Marque: RENAULT Modèle: TWE1G0003	Bluetooth
20	Marque: Product Link Produit : Satellite Telematics Router Modèle: PL631 Fabricant: Caterpillar, Inc.	Satellite
21	Marque: Product Link Produit : Cellular Router Modèle: PL641 Fabricant: Caterpillar, Inc.	Satellite
22	Produit : Smart Wireless THUM Adapter Marque: Rosemount Modèle: 775 Fabricant: Rosemount Inc.	Wi-fi

23	Produit : iPHONE 6 Plus Marque: Apple Modèle: A1524	Téléphone
24	Produit : iPad Air 2 Marque: Apple Modèle: A1567 Fabricant : Apple Inc.	Téléphone
25	Produit : iPad Air 2 Marque: Apple Modèle: A1566 Fabricant : Apple Inc.	Téléphone
26	Produit : iPad mini 3 Marque: Apple Modèle: A1599 Fabricant : Apple Inc.	Téléphone
27	Produit : iPad mini 3 Marque: Apple Modèle: A1600 Fabricant : Apple Inc.	Téléphone
28	Marque: Samsung Nom du produit : WIFI Module Modèle: WDF210M	Wi-fi
29	Marque: Samsung Nom du produit : Smart Touch Control Modèle: RMCTPH	Wi-fi
30	Marque: Samsung Nom du produit : WI-FI Transmitter Modèle: WEG720B	Wi-fi
31	Nom du produit : WI-FI Module Modèle: WDF710Q Marque: Samsung	Wi-fi



Annexe N° 3: LISTE DES DECISIONS DE L'AMRTP

- 1- DECISION N°15-0003 MENIC-AMRTP/DG portant détermination des marchés pertinents de télécommunication/TIC, identification des opérateurs exerçant une puissance significative et les obligations imposée à ce titre.
- 2- DECISION N°15-0011 MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à SPORCASH SARL.
- 3- DECISION N°15-0012 MENIC-AMRTP/DG portant renouvellement de déclaration de service d'installateur privé d'équipements de télécommunications de la société MEGALINK.
- 4- DECISION N°15-0013 MENIC-AMRTP/DG portant modification de la décision n°150003 MENIC-AMRTP/DG relative à la détermination des marchés pertinents de télécommunications/TIC, identification des opérateurs exerçant une puissance significative et les obligations imposée à ce titre.
- 5- DECISION N°15-0014 MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à l'AMRTP.
- 6- DECISION N°15-0015 MENIC-AMRTP/DG portant modification d'autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VHF indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques par le haut-commissariat des nations unies (UNHR).
- 7- DECISION N°15-0024 MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à la société ALERTE INFO MALI.
- 8- DECISION N°15-0025 MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à la société PLANET MEDIA SARL.
- 9- DECISION N°15-0023 MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à la société WELE MOBILE SYSTEME MALI SARL.
- 10- DECISION N°15-0027 MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à la société SOTELMA SA.
- 11- DECISION N°15-0028 MENIC-AMRTP/DG portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VHF indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques par SON-GHOY RESSOURCES.

- 12- DECISION N°15-0029 MENIC-AMRTP/DG portant déclaration de service d'installateur privé d'équipement de télécommunication de la société NGTC SARL.
- 13- DECISION N°15-0030 MENIC-AMRTP/DG portant modification d'autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau UHF indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques par l'Energie du Mali (EDM S.A).
- 14- DECISION N°15-0032 MENIC-AMRTP/DG portant déclaration de service de fournisseur d'accès internet de la société CENTRE DE DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE AU MALI (CEDIM-SARL).
- 15- DECISION N°15-0033 MENIC-AMRTP/DG portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau Boucle Locale Radio (BLR) indépendant à usage privé et d'exploitation de fréquences Radioélectriques par la société COMPASS SARL.
- 16- DECISION N°15-0035 MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à la Commission Electorale Indépendante (CENI).
- 17- DECISION N°15-0037 MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à CORIS BANK INTERNATIONALE.
- 18- DECISION N°15-0038 MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à ORANGE MALI SA.
- 19- DECISION N°15-0039 MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation au Comité Exécutif de la recherche Agricole (CNRA).
- 20- DECISION N°15-0044 MENIC-AMRTP/DG portant modification de l'autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau Boucle Locale Radio (BLR) indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences Radioélectriques par la société Nouvelle de Sécurité (SNS-SARL).
- 21- DECISION N°15-0046 MENIC-AMRTP/DG portant déclaration de service de fournisseur d'accès internet de la société COMPASS SARL.
- 22- DECISION N°15-0047 MENIC-AMRTP/DG portant modification de l'autorisation d'établissement et d'exploitation N°15-0033 MENIC-AMRTP/DG du 25/03/2015 d'un réseau Boucle Locale Radio (BLR)

indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences Radioélectriques par COMPASS SARL.

- 23- DECISION N°15-0048 MENIC-AMRTP/DG portant déclaration de service de fournisseur d'accès internet de la société SMA SA.
- 24- DECISION N°15-0050 MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à MICROCRED MALI SA.
- 25- DECISION N°15-0054 MENIC-AMRTP/DG portant attribution de code point sémaphore international à SOTELMA-SA.
- 26- DECISION N°15-0055 MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à la société BOUTIQUE DES AIGLES SARL.
- 27- DECISION N°15-0059 MENIC-AMRTP/DG portant modification de l'autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau de radiocommunication amateur et d'utilisation de fréquences Radioélectriques par DR JOSEPH FARREL DORSEY JR.
- 28- DECISION N°15-0060 MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à l'ONG AMASSA Afrique Verte Mali.
- 29- DECISION N°15-0061 MENIC-AMRTP/DG portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VSAT indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences Radioélectriques par la société TENTSAT AFRICA.
- 30- DECISION N°15-0062 MENIC-AMRTP/DG portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VHF indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences Radioélectriques par l'Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement.
- 31- DECISION N°15-0063 MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à SOTELMA SA.
- 32- DECISION N°15-0065 MENIC-AMRTP/DG portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VHF indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences Radioélectriques par la Direction Nationale des Eaux et Forêts.
- 33- DECISION N°15-0066 MENIC-AMRTP/DG portant attribution de fréquences radioélectriques dans la bande des 13 GHz à Afribone Mali SA.

- 34- DECISION N°15-0067 MENIC-AMRTP/DG portant attribution de canaux radioélectriques dans la bande 10.5 GHz à Orange Mali SA.
- 35- DECISION N°15-0072 MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à la société CHEICK SALL SERVICE.
- 36- DECISION N°15-0073 MENIC-AMRTP/DG portant attribution des canaux radioélectriques dans la bande 18 GHz à Orange Mali SA.
- 37- DECISION N°15-0074 MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à la Banque de Développement du Mali (BDM SA).
- 38- DECISION N°15-0075 MENIC-AMRTP/DG portant attribution de canaux radioélectriques dans la bande 8 GHz et 15 GHz à Alpha télécommunication Mali SA (ATEL SA).
- 39- DECISION N°15-0076 MENIC-AMRTP/DG portant modification de l'autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau UHF indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences Radioélectrique par Energie du Mali (EDM SA).
- 40- DECISION N°15-0080 MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à L'UNICEF.
- 41- DECISION N°15-0079 MENIC-AMRTP/DG portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau de radiocommunication amateur et d'utilisation de fréquences Radioélectriques par CHRISTIAN SAINT-ARROMAN.
- 42- DECISION N°15-0081 MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation Orange Mali SA.
- 43- DECISION N°15-0083 MENIC-AMRTP/DG portant déclaration de service d'installateur privé d'équipements de télécommunications de la société SIS AFRIQUE SARL.
- 44- DECISION N°15-0085 MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à la société ENERGIA SARL.
- 45- DECISION N°15-0086 MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation Orange Mali SA.

- 46- DECISION N°15-0087 MENIC-AMRTP/DG portant attribution de canaux radioélectriques dans la bande 11 GHz et 23 GHz à Orange Mali SA.
- 47- DECISION N°15-0089 MENIC-AMRTP/DG Abrogeant et remplaçant la décision n°15-0087 AMRTP-MENIC/DG du 26 Octobre 2015 portant attribution de canaux radioélectriques dans la bande 11 GHz et 23 GHz à Orange Mali SA.
- 48- DECISION N°15-0091 MENIC-AMRTP/DG portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VHF indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences Radioélectriques par la société SECURITY SOLUTIONS.
- 49- DECISION N°15-0092 MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à l'OPERATION BARKHANE.
- 50- DECISION N°15-0093 MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à la Banque Malienne de Solidarité (BMS SA).
- 51- DECISION N°15-0094 MENIC-AMRTP/DG portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VSAT indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences Radioélectriques par la société COMPASS SARL.
- 52- DECISION N°15-0097 MENIC-AMRTP/DG portant Autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau Boucle Locale Radio (BLR) indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences Radioélectriques par la société ISIC MALI SARL.
- 53- DECISION N°15-0099 MENIC-AMRTP/DG portant déclaration de service d'installateur privé d'équipements de télécommunications de la société SFEE SOLARCOM.
- 54- DECISION N°15-0100 MENIC-AMRTP/DG portant déclaration de service de fournisseur d'accès internet de la société LEMONWAY SA.
- 55- DECISION N°15-0101 MENIC-AMRTP/DG portant modification de la décision n°150066 MENIC-AMRTP/DG du 14 Aout 2015 portant attribution des fréquences radioélectriques dans la bande 13 GHz à AFRIBONE MALI SA.

- 56- DECISION N°15-0102 MENIC-AMRTP/DG portant déclaration de service d'installateur privé d'équipements de télécommunications de la société TEKNOFORCE SARL.
- 57- DECISION N°15-0103 MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA)
- 58- DECISION N°15-0104 MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à Orange Mali SA.
- 59- DECISION N°15-0107 MENIC-AMRTP/DG portant attribution de canaux radioélectriques dans la bande de 6 GHz à CB NETWORKS.
- 60- DECISION N°15-0111 MENIC-AMRTP/DG portant fixation des tarifs d'interconnexion des réseaux et services de télécommunications des opérateurs au Mali.
- 61- DECISION N°15-0112 MENIC-AMRTP/DG portant déclaration de service d'installateur privé d'équipements de télécommunications de la société INTELEC3 SARL.
- 62- DECISION N°15-0113 MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à Orange Mali SA
- 63- DECISION N°15-0114 MENIC-AMRTP/DG portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau HF indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences Radioélectriques par l'ONG MEDECINS SANS FRONTIERE- Espagne.

